



Arles, dimanche 10 juillet 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/04092

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Arrêté préfectoral n°2022.07.DS.0474-08.08.2022

Présence de bateaux à passagers**Embarquements et débarquements de passagers
sur le Quai Voltaire les dimanches en journée****Limitation du stationnement (au bénéfice du prestataire de
la Ville de Frontignan devant embarquer et débarquer des
passagers) (tous les usagers - dans les deux sens)**

- **à partir du 10/07/2022 à 09:00 au 28/08/2022 à 14:00 - avec pour
périodicité : Dimanche**
 - o **Canal du Rhône à Sète**
entre les pk 1.284 (amont - zone plaisance - Quai Voltaire) et pk 1.463 (aval -
zone plaisance - Quai Voltaire)

Commentaire :

En raison de lectures animées en situation de navigation, la Ville de Frontignan accueillera Quai Voltaire, son prestataire, la navette écothau sur la halte fluviale pour embarquer et débarquer des passagers.
Cette utilisation temporaire du Quai Voltaire sera opérée tous les dimanches entre le 10/07/2022 et le 28/08/2022 inclus.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

UTI Canal du Rhône à Sète, 1, quai de la gare maritime, 13200 ARLES

Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36

Date limite d'affichage :

29/08/2022

Par délégation

Joseph VIOLLIN

UTI Canal du Rhône à Sète

1, quai de la gare maritime

13200 ARLES

Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36